Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_12-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 12 novembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20261118/12 :
Inscription rétroactive à l'actif et intégration comptable au patrimoine de la Commune avant cession, des parcelles AH 434, 435 et 436 situées rue Georges Ballerat.
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Mevanwi GUEGAN, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Stéphane LE MENAJOUR a donné pouvoir à François POMMOIS, Jean-Michel UBEDA a donné pouvoir à Franck VALLEIN,
Absents excusés : Cyrille RASSOUL
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28
Secrétaire de séance : Anthony CARO
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 25 conseillers municipaux présents

---

La Commune a cédé le 27 janvier dernier, conformément aux délibérations du 03/07/2024 et 12/11/2025, les parcelles suivantes :

- AH 435 et 436 rue Georges Ballerat à la SCI ATIQUE,

Elle a également cédé à cette même date et par délibération du 03/07/2024, la parcelle suivante :

- AH 434 rue Georges Ballerat, à l'association Gabriel Deshayes.

Ces parcelles étant la propriété historique de la Commune, celles-ci ne sont pas inscrites à son actif et n'ont donc pas fait l'objet d'une intégration comptable préalable à son patrimoine.
Dans ce cas de figure, selon la pratique habituelle admise par le Service de Gestion Comptable d'Auray, la Commune établit un certificat administratif attestant de l'intégration de la parcelle concernée à son patrimoine et lui attribuant un n° d'inventaire, avant de procéder aux écritures comptables de cession.
Conformément à l'évolution de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 01/01/2026, toute intégration comptable de ce type de parcelle doit désormais être validée par décision du conseil municipal.
Sur demande du Service de Gestion Comptable, il convient donc de régulariser de manière rétroactive, l'intégration des parcelles citées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_12-DE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE rétroactivement l'inscription à l'actif au 01/01/2026 des parcelles AH 434, 435 et 436 situées rue Georges Ballerat, ainsi que leur intégration comptable au patrimoine de la Commune avant cession.**

PLUNERET, le 19 novembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN